



DURLINSDORF

Bulletin d'information n°02/2015 – JUILLET 2015



Vue aérienne du village dans les années 1970

Sommaire :

- 1. Le mot du maire**
- 2. Délibérations du conseil municipal**
- 3. Vie du village**
- 4. Félicitations**
- 5. Informations générales**
- 6. Lu pour vous**
- 7. Echo des associations**
- 8. Informations pratiques**

1. Le mot du maire

Mesdames, Messieurs,

L'été est là, un été exceptionnel. Les records de chaleur nous déshydratent mais l'eau de nos fontaines coule à flots pour le bien-être de nos habitants et ceux du voisinage.

L'eau de notre captage se maintient à de bons niveaux donc aucune restriction d'eau en vue malgré une consommation supérieure à la moyenne dû à cette canicule, mais ne la gaspiller pas pour autant.

De gros travaux au programme début septembre :

- Travaux d'enfouissement des réseaux secs : Telecom et Electrique dans les rues des Maçons, de la Cure, du Temple et de Lucelle. Bientôt 60 % des réseaux seront enfouis dans notre village.
- La rénovation du presbytère va débuter (Voir la liste d'attribution des travaux dans la séance du conseil municipal du 26 juin)
- Rue du Sculpteur Enderlin : après de multiples réunions au Conseil Général la commission permanente a enfin donné le feu vert pour finir les travaux courant septembre. Certains riverains sont exténués par les vibrations de la route, le bruit des véhicules, ils ont du mal à comprendre ce retard mais malheureusement nous sommes tributaires du Conseil Général, ses membres ayant été renouvelés après les élections. Le Conseil Général est le financeur et le donneur d'ordre, seul les trottoirs, bordures et assainissement sont à la charge de la commune. C'est avant tout une route départementale.
- L'étude d'assainissement suit son cours. Un appel d'offre est lancé pour la recherche d'un maître d'œuvre. Le conseil municipal définira le bureau d'études fin Août. Celui-ci détaillera les futurs travaux et dictera la marche à suivre. Espérons un début de travaux fin 2016.

Afin d'éviter tout risque d'incendie le feu d'été n'a pas été allumé mais ce n'est que partie remise. Le conseil municipal décidera d'une nouvelle date, vous serez informé le moment venu. Mais le rendez-vous du Fascht em Wasen est au programme avec ses nombreuses animations. A ce propos je vous invite à aller fouiner au marché aux puces et applaudir ces spectacles de plein air.

Alors réjouissez-vous l'été restera chaud et s'annonce caniculaire.

Bonnes vacances. Restez à l'ombre

Le maire : Christian FUTTERER

2. Délibérations du conseil municipal

Séance du 30 janvier 2015

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents : Mr MEYER Laurent, Mmes GARCIA Christine et BRUETSCH Arlette, adjoints.
Mmes FREY Sabine, RUETSCH Catherine, SCHWOB Anne

Mrs BRINGEL Marc, GOEPFERT Thierry, KOHLER Kevin, PFIFFER Dominique, RUETSCH Christian, SCHOLL Georges

Abs : Mrs ENDERLIN Stéphane, FROEHLI Jean-Claude

Augmentation des loyers communaux

Le conseil municipal décide d'appliquer l'augmentation des loyers suivant l'indice de référence des loyers donné par l'INSEE sur l'ensemble de l'année 2014.

Fixation du prix du bois de chauffage 2015

Le conseil municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation du prix du bois de chauffage pour l'année 2015 et appliquera le même tarif que l'année 2014, à savoir :

- Bois 3^{ème} âge : 40 €
- Bois affouage < 15 stères : 45 €
- Bois affouage au-delà de 15 stères : 49,50 € TTC
- BIL (Bois d'industrie long) : 38 €/m³

Révision du prix de la concession pour une tombe au cimetière

La mise en place des concessions de cimetière pour une pierre tombale date de 1991 pour une durée de 30 années.

Pour les 6 années à venir, le conseil municipal, fixe la concession de la façon suivante :

- Tombe 1 place = 4.- €/an
- Tombe 2 places = 8.- €/an
- Tombe 3 places = 12.- €/an

Tarif indexé sur l'indice du coût de la construction.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015

Préalablement au vote du budget primitif 2015, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Afin de faciliter les dépenses d'investissements sur l'ensemble des budgets (commune et annexe) le conseil municipal autorise M le maire à mandater et liquider les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette avant le vote du budget primitif 2015.

Modification des statuts du Plan d'Eau de Courtavon

Suite au changement de secrétariat et de siège, les statuts du Plan d'Eau de Courtavon ont dû être modifiés par délibération du 02.12.2014 par le Syndicat.

Après avoir consulté ces nouveaux statuts, le conseil municipal prend acte du changement du siège qui sera fixé désormais à la mairie de Koestlach et approuve les nouveaux statuts.

Séance du 25 février 2015

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents : Mr MEYER Laurent, Mme BRUETSCH Arlette, adjoints.

Mmes RUETSCH Catherine, SCHWOB Anne

Mrs BRINGEL Marc, FROEHLY J.Claude, GOEPFERT Thierry, KOHLER Kevin, PFIFFER Dominique, SCHOLL Georges

Abs: Mmes FREY Sabine, GARCIA Christine, Mrs ENDERLIN Stéphane, RUETSCH Christian

Mise en accessibilité extérieure du Club House de l'ASD

Le conseil municipal décide de la mise aux normes de l'accessibilité aux personnes handicapées de notre Club House de l'Association Sportive de Durlinsdorf suivant le diagnostic établi par le bureau d'études Qualiconsult de Strasbourg pour un montant de 40'000 € HT.

Le montant sera prévu au budget primitif de 2015.

Mise en accessibilité extérieure de notre église

Le conseil municipal décide de la mise aux normes de l'accessibilité aux personnes handicapées de notre église suivant le diagnostic établi par le bureau d'études Qualiconsult de Strasbourg pour un montant de 40'000 € HT

Le montant sera prévu au budget primitif de 2015.

Ecole Numérique Rurale

Afin que nos élèves du cycle 3 soient à la hauteur au point de vue informatique pour la rentrée à la 6^{ème} au collège, le conseil municipal décide de l'achat pour un montant de 7'060 € TTC d'un tableau interactif blanc.

Le montant sera prévu au budget primitif de 2015.

Taxe d'aménagement de 8 %

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.331-15,

Vu la délibération du 18 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune,

Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions

Considérant que le secteur Lieu-dit Zollers Garten délimité par le plan joint nécessite, en raison de l'importance des constructions édifiées ou à édifier dans ce secteur, la réalisation d'équipements publics dont la liste suit :

- Extension du réseau d'eau potable DN100 sur une longueur de 130 m avec 6 branchements DN40 pour maisons individuelles plus la pose d'un poteau d'incendie
- Pose d'un collecteur d'eau usée DN200 sur 160 m avec 6 regards de branchement plus regard de visite
- Pose d'un collecteur d'eau pluviale DN300 sur 160 m avec 6 regards de branchement plus regard de visite
- Participation à la mise en souterrain électrique plus mise en souterrain du réseau Telecom
- Pose d'une traversée de route grille pour capter les eaux pluviales de surface
- Rénovation partielle de la rue du Wasen sur 150 m avec décaissement de la rue et repose de concassé calcaire calibré, pose de bordures, création de trottoirs, nouvel enrobé de finition ;

Le conseil municipal décide,

- D'instaurer sur le secteur délimité au plan joint, un taux de 8 %

Photocopieur mairie

Le photocopieur actuellement en place n'est plus sous contrat depuis une année.

Concernant son renouvellement deux possibilités s'offrent à nous :

- Reconduction d'un contrat annuel avec prix copie à 0.014 cts/€ en noir et blanc et 0.14 cts/€ en couleur.
- Achat ou location d'un nouveau copieur avec prix copie à 0.007 cts/€ en noir et blanc et 0.07 cts/€ en couleur.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'une location d'un nouveau copieur au tarif de 82 € ht/mois sur 21 trimestres soit 5 ans et 1 trimestre avec une reprise de l'ancien copieur Bizub Konica Minolta C203 au prix de 800 € HT.

Séance du 14 avril 2015

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents : Mrs MEYER Laurent, Mmes GARCIA Christine et BRUETSCH Arlette, adjoints.
Mmes FREY Sabine, RUETSCH Catherine, SCHWOB Anne

Mrs ENDERLIN Stephane, FROEHLI J.Claude, GOEPFERT Thierry, KOHLER Kevin,
PFIFFER Dominique, RUETSCH Christian, SCHOLL Georges

Abs : Mr BRINGEL Marc

Vote des 4 taxes

Le conseil municipal délibère sur l'Etat de Notification des taux d'imposition des 4 taxes locales pour l'année 2015 et DECIDE d'augmenter les taxes de 3 %.

Les taux des produits sont les suivants :

	Base d'imposition	Taux	Produit fiscal
Taxe d'habitation	574 900	12.50 %	71 863 €
Taxe foncière (bâti)	499 900	3.46 %	17 297 €
Taxe foncière (non bâti)	33 800	26.75 %	9 042 €
TOTAL TAXE MENAGERE			98 202€
Cotisation foncière des entreprises	141 600	17.03 %	24 114 €
TOTAL			122 316 €

Compte Administratif 2014 / Commune - Affectation de résultat

Le conseil municipal prend connaissance des résultats dégagés par le compte administratif 2014 soit :

- Un excédent de 365'904.73 € en section de fonctionnement
- Un déficit de 235987.75 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte administratif 2014 à l'unanimité des voix et décide d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement de 695'002.62 e de la façon suivante :

- 459'014.87 € à l'article 002 de la section de fonctionnement
- 235'987.75 € à l'article 1068 en section d'investissement

Compte Administratif 2014 / Services des Eaux – Affectation de résultat

Le conseil municipal prend connaissance des résultats dégagés par le compte administratif 2014 soit :

- Un excédent de 18'143.01 € en section de fonctionnement
- Un excédent de 4'559.29 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote le compte administratif 2014 à l'unanimité des voix et décide d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement de 18'143.01 € à l'article 002 de cette section.

Budget primitif 2015 / Commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité des voix, le budget primitif 2015 qui s'équilibre à :

- 1'049'014 € en section de fonctionnement
- 1'495'002 e en section d'investissement

Budget primitif 2015 / Services des Eaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité des voix, le budget primitif 2015 qui s'équilibre à :

- 101'193 € en section de fonctionnement
- 60'852 € en section d'investissement

Coordinateur de sécurité pour les travaux du presbytère

Un coordinateur en matière de sécurité et protection de la santé (SPS) est nécessaire pour les travaux de réhabilitation du presbytère.

Après avoir lancé cinq appels d'offres, trois réponses ont été reçues dont :

- APAVE Mulhouse pour un montant HT de 4'350 €
- SOCOTEC de Mulhouse pour un montant HT de 3'285 €
- DEKRA de Habsheim pour un montant de HT 3'330 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de retenir SOCOTEC.

Contrats d'assurance des risques statutaires

Le Maire rappelle :

- que le Centre de gestion a communiqué à la commune les résultats de sa consultation concernant le renouvellement de son contrat groupe ;
- que le Maire a procédé à la consultation de plusieurs assureurs afin d'obtenir des propositions pour l'assurance des risques statutaires ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter la proposition suivante :

Assureur : **SHAM / SOFCAP**

Durée du contrat : le contrat prend effet au 01 mai 2015 jusqu'au 31 décembre 2015

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Risques assurés : Décès / Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / Maternité, adoption, paternité :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire 4,85 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public:

Accident de service et maladie imputable au service / Maladie grave / Maternité + adoption + paternité / Maladie ordinaire :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire 0,89 %

Article 2 : le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : le Maire a délégation pour résilier (**si besoin**) le contrat d'assurance statutaire en cours.

Contrats d'assurance des Risques Statutaires

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents
- L'opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- Que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale, notamment l'article 26.

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Décide,

La collectivité charge le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique

Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2016, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Enfouissement des réseaux secs

Après avoir eu connaissance des différents coûts concernant l'enfouissement des réseaux secs (EDF et France TELECOM) pour la rue de la Cure, du Temple, de Lucelle, une partie de la rue de Porrentruy, rue des Maçons le conseil municipal décide d'effectuer ces travaux. Un marché sera lancé pour ces différents travaux.

Subventions aux jeunes licenciés sportifs

Comme les années précédentes le conseil municipal décide d'octroyer la somme de 15 € par jeune licencié déclaré au Conseil Général ce qui représente pour :

ASD : 121 jeunes x 15 € = 1'815 €

Subvention école communale de Durlinsdorf

Le directeur de l'école communale de Durlinsdorf nous fait part par courrier d'une demande de subvention concernant les frais de bus s'élevant à 900 € pour la sortie scolaire de fin d'année. Ces frais correspondent à deux bus transportant la totalité des enfants scolarisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer la somme de 500 € pour couvrir les frais.

Subvention permis de conduire poids lourds Sapeur Pompier

Le conseil municipal décide de participer à hauteur de 400 € aux frais de formation du permis poids lourds pour nos sapeurs-pompiers du corps local.

Mattler Arnaud venant d'effectuer cette formation sera indemnisé de cette subvention.

Acceptation d'un don

M le Maire informe que le conseil de Fabrique de l'Eglise de Durlinsdorf a émit un chèque de 10'000 € pour un don à la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte ce don.

Finances

Emprunts communaux au 1^{er} janvier 2015

BUDGET EAU

Intitulé	Année de réalisation	Banque	Durée	Taux en %	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01-01-2015	Annuités à payer	Dont	
								Intérêts	Capital
Emprunt réservoir	2010	BFCM	25	3.27 (1.10.2014)	270'000	238'027.68	15'980.12	7'682.45	8'297.67
TOTAL (en euros)							15'980.12	7'682.45	8'297.67

Compte administratif 2014 / Budget 2015

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte administratif 2014 et le budget primitif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

1. Fonctionnement

a) Dépenses de fonctionnement

	Compte administratif 2014	Budget Primitif 2015	Observations
Charges à caractère général	103 769.11	125 000.00	Fournitures, entretien bâtiments et voiries, études, honoraires, combustibles
Charges du personnel	99 049.28	116 000.00	Salaires et charges
Atténuation de produits	13 627.00	14 000.00	Caisse accident
Charges de gestion courante	44 565.65	46 000.00	Indemnité des élus, service incendie, contribution au regroupement, subventions aux associations, etc...
Charges financières	138.32	500.00	Intérêts des emprunts
Charges exceptionnelles			
Total intermédiaire	261 149.36	301 500.00	
Opération d'ordre de transfert	26 370.00		
Amortissement subv. Eau 263 700.00€		26 370.00	
Virement à la section d'investissement		721 144.00	
TOTAL DEPENSES	287 519.36	1 049 014.00	

b) Recettes de fonctionnement

	Compte administratif 2014	Budget Primitif 2015	Observations
Produit de services	310 235.26	300 000.00	Vente de bois, location de la chasse, carrière, etc...
Impôts et taxe	166 740.81	170 000.00	Contributions directes, taxe sur l'électricité, etc...
Dotations, participations	99 111.94	100 000.00	Diverses dotations de l'état
Autres produits de gestion courante	17 229.09	18 000.00	Loyers perçus
Produits financiers	0.33		
Produits exceptionnels	23 033.33	1 000.00	
Atténuation de charges	266.49	1 000.00	
Total intermédiaire	616 617.25	590 000.00	
Opération d'ordre de transfert			
Excédents de fonctionnement cumulés		459 014.00	Excédent du compte administratif 2014
TOTAL RECETTES	616.617.25	1 049 014.00	

Le Budget primitif 2015 présente un autofinancement de :
 $590\ 000 - 301\ 500 = 288\ 500\text{€}$ en fonctionnement

Le compte administratif 2014 présente un excédent de fonctionnement :

Recettes – Dépenses
 $616\ 617.25 - 287\ 519.36 = 329\ 097.89\ \text{€}$

2. Investissement

Compte administratif 2014

	Dépenses 2014	Recettes 2014	Observations
Matériel communal	9 759.58		
Presbytère (étude)	20 580.00		
Travaux église	912.00		
Eclairage public	1 344.72		
Mairie – Ecole (salle de maternelle)	14 407.92		
Rue du Sculpteur Enderlin	291 334.17		
Frais d'étude lotissement Haselacker	2 280.00		
Démolition maison Tosch	11 388.00		
Frais d'étude salle du Grumbach	5 083.00		
Subventions		67 021.43	
Dotations, fonds divers		209 861.82	
Immobilisations corporelles		19 758.97	
Opération d'ordre de transfert entre section budget eau		26 370	
TOTAL	357 089.39	323 012.22	

Le compte administratif 2014 présente un déficit d'investissement :

Recette – dépenses

$323\,012.22 - 357\,089.39 = - 34\,077.17 \text{ €}$

Résultat de l'exercice 2014 :

Excédent de fonctionnement - Déficit d'investissement

$329\,097.89 - 34\,077.17 = 295\,020.72 \text{ €}$

Résultat cumulé au 31.12.2014 : + 459 014.87 €

Investissement 2015

	Dépenses	Recettes	Observations
Excédent/Déficit d'investissement	235 988	235 988	
Caution logement	1 000		
Fond de compensation TVA 2013		77 000	
Taxe d'aménagement TA		8 000	
Amortissement subv. Eau (263 000€ sur 10 ans)		26 370	
Bâtiments			
Mairie – Ecole / isolation grenier, tableau interactif	13 000		
Presbytère	330 000	56 000	Région + CG
Eglise (toiture, accès handicapé extérieur)	40 000		
Club House ASD accès handicapé extérieur	40 000		
Hangar déchets verts	3 000		
Foyer toilette + divers vaisselles	25 000		
Voiries			
Rue du Sculpteur Enderlin suite	210 000	60 000	Conseil Général
Rue du Sculpteur Enderlin, part Conseil Général	120 000	120 000	Conseil Général
Télécom électricité souterrain rue de la cure, des Maçons, du Temple	255 000	110 000	Syndicat Elect. + CG
Chemin ruraux et forestier	114 000	28 500	DGE
Divers			
Matériel communal	10 000		
Eclairage public (parking église, Porrentruy, Sculpteur Enderlin	24 000		
Etude lotissement Haselacker (enlèvement souches)	13 000		
Achat / Vente			
Achat terrain Frances	5 000		
Achat terrain Mattler Joseph / Emprunt	52 000	52 000	
Autres			
Dépenses imprévues	4 014		
Virement de la section fonctionnement		721 144	
TOTAL	1 495 002	1 495 002	

Budget d'investissement 2015 en équilibre (dépenses = recettes)

Matériel Communal :

Mat. Pompiers	1 000
Horizon village	3 000
Divers	<u>6 000</u>
Total	10 000

Service EAU

Compte administratif 2014 / Budget 2015

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

1. Fonctionnement

a) Dépenses de fonctionnement

	Compte administratif 2014	Budget 2015	Observations
Charges à caractère général	18 452.55	20 000.00	Electricité réservoir, matériel de réparation, frais d'analyse, taxe antipollution
Reversé à l'agence red pollution domestique (0.497€/m3)	10 219.00	12 000.00	
Autres charges		200.00	
Intérêt d'emprunts	8 493.75	7 700.00	
Charges de personnel		4 600.00	Salaires et charges
Charges exceptionnelles		400.00	Titres annulés
Amortissement du réseau		23 000.00	
Virement à la section d'investissement	22 936.75	33 293.00	
TOTAL DEPENSES	60 102.05	101 193.00	

b) Recettes de fonctionnement

	Compte administratif 2014	Budget 2015	Observations
Ventes produits	64 257.78	69 000.00	Vente eau, facturation travaux de branchement
Produits divers	37.28	100.00	Autres produits financiers
Amortissement subvention du réservoir + station	13 950	13 950	
Excédent cumulé		18 143.00	
TOTAL RECETTES	78 245.06	101 193.00	

Compte administratif 2014

Recettes – Dépenses = Excédent de fonctionnement
78 245.06 – 60 102.05 = **18 143.01 €**

2. Investissement

c) Dépenses

	Compte administratif 2014	Budget 2015	Observations
Déficit cumulé d'investissement			
Amortissement subvention du réservoir + station	13 950	13 950	
Remboursement d'emprunt	7 822.10	8300.00	
Etude assainissement	8 938.00	12 000.00	
Opération d'équipement		26 602.00	
TOTAL DEPENSES	30 710.10	60 852.00	

d) Recettes

	Compte administratif 2014	Budget 2015	Observations
Excédent cumulé de fonctionnement	18 046.77	4 559.00	
Amortissement réseau + station		23 000.00	
Subvention Conseil Général / Agence de l'eau	21 093.66		
Virement d'équilibre du fonctionnement	22 936.75	33 293.00	
TOTAL RECETTES	62 077.18	60 852.00	

Compte administratif 2014 :

Recette – dépenses = Excédent d'investissement
 $62\,077.18 - 30\,710.10 = 31\,367.08 \text{ €}$

Résultat de l'exercice 2014 (des 2 sections) :

Excédent d'investissement + Excédent de fonctionnement
 $31\,367.08 + 18\,143.01 = 49\,510.09 \text{ €}$

Résultat de clôture au 31/12/2014 :

Résultats cumulés fin 2013 + part affectée à l'investissement + Résultat 2014
 $-8\,761.02 - 18\,046.77 + 49\,510.09 = 22\,702.30 \text{ €}$

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents : Mrs MEYER Laurent, Mme BRUETSCH Arlette, adjoints.
Mmes FREY Sabine, RUETSCH Catherine, SCHWOB Anne
Mrs BRINGEL Marc, ENDERLIN Stephane, FROEHLY J.Claude, GOEPFERT Thierry,
KOHLEK Kevin, PFIFFER Dominique, SCHOLL Georges
Abs : Mme GARCIA Christine, Mr RUETSCH Christian

Travaux forestiers

Après avoir consulté le descriptif des travaux forestiers pour l'année 2015 rédigé par l'ONF, le conseil municipal décide d'effectuer les travaux sylvicoles pour un montant de 1'390 € HT. Les travaux d'infrastructure et de maintenance ne seront pas à faire.

Chemins ruraux

Le conseil municipal en association avec l'Association Foncière décide de poser de l'enrobé sur différents chemins ruraux pour un montant maxi de 90'000 € HT subventionné à hauteur de 25 % dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Le coût restant à charge sera réparti à 50/50 pour les deux parties.

Exploitation de la carrière

Demande de changement de phasage :

La Société des Carrières de Durlinsdorf est autorisée à exploiter la carrière par arrêté préfectoral en 6 phases de 5 ans.

Chaque phase a une distance/longueur prévu d'exploitation dont est inclus une distance de sécurité de 4 m ce qui réduit considérablement le volume d'exploitation.

La demande de la Société des Carrières est d'exclure cette distance de sécurité dans la longueur définie du phasage et de la rajouter à la distance définie par l'arrêté préfectoral.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte ce déplacement de distance de sécurité.

Vente de terrain

Après avoir exposé les faits sur la demande effectuée par M et Mme Frey Michel pour l'acquisition d'un morceau de terrain attenant à leur propriété jusqu'au chemin communal le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne donner suite à cette demande étant donné que les 3 parcelles actuelles suivent un alignement défini le long du chemin communal qui peut devenir une rue dans le futur à venir et que d'autres refus ont déjà été faits auparavant pour d'autres demandes.

Achat matériel communal

Du matériel s'avère nécessaire pour des travaux extérieurs. De ce fait, le conseil municipal décide d'acheter :

- Une tondeuse ISEKI d'un montant de 15'836 € HT en remplacement de la tondeuse KUBOTA qui fait défaut.
- Un motoculteur/fraiseur d'un montant de 882.50 € HT
- Un marteau piqueur MAKITA d'un montant de 1'125 € HT
- Quatre vitrines d'affichage pour les panneaux d'information à l'entrée du village.

Etant donné que le montant n'est pas prévu au budget primitif 2015 et que les travaux du presbytère ont du retard, le conseil municipal décide de faire un transfert de crédits de cette opération d'un montant de 20'000 € sur l'opération « matériel communal »

Embauche de jeunes durant l'été

Le conseil municipal décide de reconduire l'opération d'embauche de jeunes pour cet été. Une lettre sera adressée aux jeunes de 17 à 20 ans.

La durée de travail sera de 4 h/jours sur une durée de 2 à 3 semaines au tarif horaire du SMIC en vigueur.

Séance du 16 juin 2015

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents : Mrs MEYER Laurent, Mmes GARCIA Christine et BRUETSCH Arlette, adjoints.
Mmes FREY Sabine, RUETSCH Catherine, SCHWOB Anne
Mrs BRINGEL Marc, ENDERLIN Stephane, FROEHLI J.Claude, GOEPFERT Thierry,
KOHLEK Kevin, PFIFFER Dominique, RUETSCH Christian, SCHOLL Georges

Aménagement de la forêt communale

Le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L 212-3 du Code Forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Où l'exposé du dossier d'aménagement par Mrs Shott et notre garde forestier Mr Moureaux de l'ONF et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement proposé et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L 122-7 du Code Forestier pour cet aménagement, au titre de la réglementation propre à Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R 122-23 et R 122-24 du Code Forestier.

Matériels pompiers

Après avoir entendu les propos du Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de notre commune, le conseil municipal décide :

- De l'achat d'un sac prompt secours complet sans DSA au prix de 990 € HT
- De la location d'une bouteille d'oxygène médical auprès du fournisseur du SDIS.

Lotissement « Les Noisetiers »

Distraction au régime forestier d'une surface de 14 ares dans la parcelle 11 de notre forêt communale afin d'aménager le lotissement des noisetiers suivant le respect du tracé de la carte communale votée en 2006.

Presbytère : attributions des lots

Le vendredi 29.05.2015 la commission d'appel d'offres, sous la présidence de M le Maire et en présence de M Daniel Munck architecte a procédé à l'ouverture des plis.

Le lundi 15.06.2015 après vérification et analyse des offres et sur proposition du concepteur, la commission, en présence de M Daniel Munck, a désigné les entreprises retenues.

LOTS	ESTIMATIF	ENTREPRISE	MONTANT HT
01 TERASSEMENT / AM EXT	42 000	ENCER	38 703.50
02 DEMOLITION/GROS OEUVRE	80 000	FUETTERER	71 821.98
03 ECHAFAUDAGE	7 000	ECHAPRO	4 372.50
04 ENDUIT DE FACADE ET PEINTURE	20 000	ANTONY	24 192.50
05 COUVERTURE TUILES	80 000	PRACHT	72 117.60
06 ZINGUERIE	12 000	NICOLAS R	11 549.20
07 MENUISERIE EXT PVC ET VB	35 000	ACTEA	44 429.75
08 INSTALLATION ELECTRIQUE	30 000	SODIELEC	29 254.50
09 CHAUFFAGE SANITAIRE	70 000	GRETER	74 457.68
10 PLATERIE / ISOLATION	67 000	ORMES	45 458.00
11 CHAPE	17 000	POLYCHAPE	13 933.00
12 CARRELAGE / FAIENCE	20 000	MUTISOLS	21 154.00
13 MENUISERIE INT BOIS-ESCALIER	25 000	MEYER SARL	25 547.75
14 SERRURERIE CLOTURE	28 000	KOERPER	28 632.00
15 PEINTURE INTERIEURE	22 000	ANTONY	12 218.90
16 PARQUET SOL SOUPLE	15 000	SINGER PARQUET	12 339.20
17 EQUIPEMENT CUISINE LOGEMENT	20 000	BROGLE CUISINES	19 261.01
Montant total HT	590 000		549 443.10

Après présentation du résultat des offres le conseil municipal confirme l'attribution de ces différents lots.

La commande sera passée auprès de ces différentes entreprises et une demande d'offre de prêt d'un montant de 450'000 € sera demandée auprès de différents organismes bancaires.

Mise en souterrain des réseaux secs

Après vérification des différentes offres par la commission d'ouverture des plis ainsi que par notre cabinet d'études Berest et après une demande de négociation des prix, le conseil municipal confirme l'attribution du marché à LRE pour un montant de 149'094 € (offre la moins disante)

La commande sera donc passée auprès de cette entreprise.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Durlinsdorf rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Durlinsdorf estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Durlinsdorf soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

3. Vie du village



Nouvelles de l'association les joyeuses cigognes :

Notre association continue de s'agrandir avec plus de 40 membres et au fil des mois nous nous retrouvons avec plaisir chaque premier jeudi du mois.

Dès beaux jours nous nous sommes retrouvés pour des grillades suivis d'une après-midi détente, en juin à l'étang de Dédé et en juillet à l'étang de Bertrand.



Bien d'autres sorties sont prévues avec les aînés du canton de Ferrette, grillade au plan d'eau de Courtavon, repas au Glockabrunna.

Le dimanche 18 octobre nous organiserons un repas couscous.

Avril 2015 Opération Haut-Rhin des élèves de l'école primaire



Les élèves de l'école primaire ont participé avec leurs enseignants à l'opération Haut-Rhin propre, ils ont nettoyé les abords de l'école et la place de jeux. Une sensibilisation concrète au respect de l'environnement.



8 juin 2015 Visite de l'écomusée d'Ungersheim



Les 3 classes de l'école primaire ont fait leur sortie de fin d'année à l'Ecomusée d'Ungersheim. Ils ont visité les vieilles maisons alsaciennes et ont découvert des métiers d'autrefois.

Le cycle 3 a reçu une initiation à l'apiculture avec la réalisation de bougies en cire d'abeille, le cycle 2 une initiation à la poterie et la maternelle a participé à un atelier sur les animaux de la ferme.



La CP-CE1 dans une salle de classe d'autrefois



Quelques élèves de maternelle devant un vieux véhicule agricole

4. Félicitations

Grands anniversaires

Ils ont rejoint le cercle des nonagénaires

La municipalité, ainsi qu'une délégation de la CMDP, a rendu visite à **M LUTZ Edmond** qui a fêté ses 90 ans.

Né le 27 février 1925 à Durlinsdorf, il s'est marié le 16 septembre 1947 avec Jeanne DATTLER originaire de Mulhouse (décédée en novembre 2007). De leur union sont nés 2 enfants Danielle et Patrick. Il chérit 5 petits-enfants et 8 arrière-petits-enfants.

Incorporé de force dans l'armée allemande, il fait ses classes en Pologne où on lui apprend à conduire un « Panzer ». En juillet 1944, il est affecté sur le front russe mais il profite d'une permission pour désertier. Il se cache pendant 3 mois à Mulhouse dans la famille de sa future femme. Après la guerre, il prend les rennes de l'entreprise familiale la scierie Lutz.



La municipalité, ainsi qu'une délégation de la CMDP et du Conseil de Fabrique, a rendu visite à **M RUETSCH Roger** qui a fêté ses 90 ans.

Né le 2 mars 1925 à Durlinsdorf, il s'est marié le 1 juin 1968 avec Marie-Madelaine GROELL de Ferrette. Il a eu la chance de chérir 3 enfants Fabienne, Jean-Philippe (décédé) et Catherine. 3 petits-enfants et 2 arrière-petits-enfants viendront encore agrandir la famille.

De 1942 à 1945 il s'est réfugié en Suisse pour éviter l'incorporation de force, puis il a rejoint la zone libre. D'abord agriculteur de 1945 à 1957 aux cotés son père puis travaillant tour à tour aux Cycles Peugeot à Saint-Louis (1957-1961), à la boucherie Adam à Bisel (1961-1963), à l'usine Thécla à Delle (1961-1963) et enfin au crédit Mutuel de Durlinsdorf (1963-1983), il profite maintenant d'une retraite bien méritée.



La municipalité, ainsi qu'une délégation de la CMDP, a rendu visite à **Mme BLUMBERGER Josépha** qui a fêté ses 90 ans à l'Ehpad de Luppach. Née le 10 juillet 1925 à Kingersheim, de parents polonais venus s'installer en Alsace, son père travaillait dans les mines de potasse. Le 8 novembre 1946, elle a uni sa destinée à celle de Paul BLUMBERGER (décédé en 1984). De leur union sont nés 5 enfants (3 garçons et 2 filles). Elle a le bonheur de chérir 11 petits-enfants et 13 arrière-petits-enfants. A la naissance de son premier enfant, elle a arrêté son activité professionnelle pour se consacrer à son foyer.

Ils ont rejoint le cercle des octogénaires

La municipalité, ainsi qu'une délégation de la CMDP, a rendu visite à **M HELL Joseph** qui a fêté ses 80 ans.

Né le 28 février 1935 à Oberdorf, il s'est marié avec Colette MEYER le 19 mai 1962. De leur union sont nés 2 enfants : Claudine, installée à Mooslargue (2 enfants Elodie et Guillaume) et Romain qui a repris l'exploitation familiale (2 enfants Marie-Ange et Marc). Joseph était l'aîné de 5 enfants, il est parti pendant 2 ans en Algérie pour faire son service militaire. A son retour il a travaillé dans les établissements Lang pendant 10 ans, ensuite durant 15 ans à Dornach *Metallwerke*. Il a ensuite repris l'exploitation agricole.



La municipalité, ainsi qu'une délégation de la CMDP et du Conseil de Fabrique, a rendu visite à **M BRUETSCH Raymond** qui a fêté ses 80 ans. Né le 17 avril 1935 Durlinsdorf, il s'est marié le 2 juin 1963 avec Georgette GASSER d'Oberlarg. De leur union est né un fils, Alain résidant à Durlinsdorf. Il est l'heureux grand-père de 3 petites-filles. Il est parti en février 1956 au Maroc à Casablanca pour y faire son service militaire et il y est resté pendant 2 ans. De retour il a repris son travail de bûcheron et en 1960 il a commencé à travailler à l'usine Thécla à Delle où il est resté jusqu'à sa retraite en 1992.



Joyeux anniversaire et meilleurs vœux à tous

*Bon
Anniversaire*



5. Informations générales



Quête contre le cancer

Le résultat de la quête pour la ligue contre le cancer organisée par le Comité Départemental du Haut-Rhin s'élève à 1 031 € dans notre commune.

A.P.E.I. de Hirsingue

Association de Parents et amis de Personnes Handicapées Mentales.

Opération Brioches 2015

Avec autorisation préfectorale

Une vente de brioches est organisée dans votre village
Le produit de la vente des brioches sera affecté à la mise en accessibilité des chambres des résidents du Foyer CUNY.

Il s'agit d'installer dans chacune des chambres un bloc sanitaire.

Veillez réserver un bon accueil aux personnes de votre village qui passeront du :
Mardi 15 au Vendredi 25 septembre 2014



Pour vous proposer des brioches
D'avance merci

Ce logo est apposé sur l'emballage de chaque brioche et vous certifie que votre don est bien destiné au profit des Handicapées Mentales

Le Pôle Gériatrique du Centre Hospitalier Saint-Morand propose aux personnes prenant soin d'un proche et dépendant de se joindre au

CAFE DES AIDANTS

Tous les 2^{èmes} lundis du mois de 14h00 à 16h00

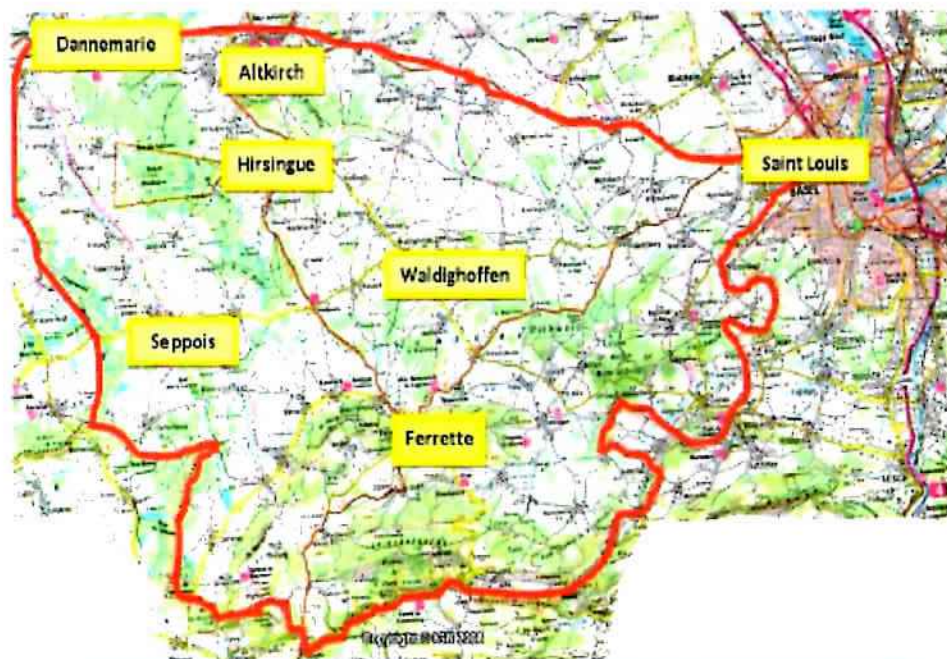
Lieu : Salle d'animation de l'Hôpital de Jour de Médecine Gériatrique (escalier rouge) Hôpital Saint-Morand

Il s'agit d'un temps convivial de rencontre entre aidants. Il est animé par les psychologues du Pôle Gériatrique de l'Hôpital d'Altkirch à l'attention de toutes les personnes souhaitant s'informer ou trouver un soutien dans l'accompagnement d'un proche âgé et dépendant.

La participation est libre et gratuite, sans inscription préalable, sans obligation de présence à chaque séance.

Zone desservie

Les zones 1 et 2 de l'ancienne version du Taxi n'existent plus. Mais le Taxi desservira néanmoins les communes qu'il desservait déjà auparavant. Reportez-vous à la carte ci-dessous pour connaître les communes où Taxi Albin pourra vous déposer.



Plus d'informations auprès de:

Communauté de Communes du Jura Alsacien
3A Route de Lucelle, 68480 FERRETTE - Tel: 03.89.08.24.00
www.ccja-jura-alsacien.net



Du nouveau pour le Taxi des Aînés



Service disponible de lundi au vendredi, de 7 heures à 19 heures

Le samedi de 7 heures à 12 heures

TAXIALBIN 03 89 25 89 07
DÜRMENTACH

Le Service

Ce service est ouvert à toute personne résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Jura Alsacien, ayant plus de 70 ans et/ou étant invalide à minimum de 80%.

Il peut être utilisé pour tout types de déplacements: médicaux, courses, visites,... Vous pouvez être accompagné(e) de deux personnes maximum, sans augmentation du coût. Les déplacements professionnels ainsi que tous les trajets pris en charge par un autre organisme (CPAM, assurances, mutuelles,...) sont

Comme pour la formule précédente du Taxi des Aînés, vous pouvez retirer une carte de transport auprès de votre commune de résidence ou directement à la CCJA. **Les cartes déjà émises restent valides.** Il vous faudra la présenter au chauffeur à chaque trajet.

Le service est ouvert du lundi au vendredi, de 7h à 19h et le samedi de 7h à 12h. Pour une course, vous devez réserver la veille avant 17h, par téléphone, auprès de Taxi Albin au **03.89.25.89.07**

Les tarifs

La facturation se fera en fonction de tranches kilométriques que sont détaillées dans le tableau ci-dessous. La distance est comptabilisée de votre commune de départ jusqu'à votre point d'arrivée. La Communauté de Communes du Jura Alsacien prend à sa charge 75% du prix de la course. Le reste (25%) est à la charge de l'utilisateur, comme indiqué ci-dessous. Le temps d'attente vous sera facturé par Taxi Albin, si il excède 30 minutes, selon le tarif en vigueur des taxis.

Trajet de 0 à 7 km	5 euros
De 7 à 15 km	8 euros
De 15 à 26 km	12 euros
De 26 à 40 km	16 euros

Fonctionnement

- Après avoir obtenu votre carte de transport, contactez Taxi Albin, précisez qu'il s'agit d'une course du Taxi des Aînés de la CCJA et réservez votre course.
- A l'arrivée du chauffeur, présentez votre carte. Après le trajet (aller simple, aller-retour), réglez uniquement votre part.



Vous souhaitez entrer en maison de retraite ?

ViaTrajectoire est un service en ligne qui vous aide à trouver une maison de retraite (EHPAD, EHPA, USLD*) répondant à vos besoins. Il vous permet également de faire votre demande d'inscription en ligne.

Il est le fruit d'une coopération entre l'ensemble des acteurs du secteur médico-social et hospitalier de votre région, l'Agence régionale de santé et les Conseils généraux.

Le site ViaTrajectoire permet à toute personne qui cherche une place en maison de retraite de :

- ▶ **Compléter une demande** d'inscription en ligne
- ▶ **Consulter l'annuaire** détaillé des maisons de retraite
- ▶ **Faire sa recherche par critères** géographique, financier et médicaux
- ▶ **Transmettre son dossier** à son médecin traitant
- ▶ **Échanger directement** avec les établissements

ViaTrajectoire est un service public gratuit, confidentiel et sécurisé.

*EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.
EHPA : Établissement d'hébergement pour personnes âgées,
USLD : Unité de soins de longue durée

ViaTrajectoire, mode d'emploi

✓ Connectez-vous à ViaTrajectoire

Tapez **via**tra**jectoire.fr** dans la barre d'adresse de votre navigateur. Cliquez sur le bouton **Espace particulier** sur la page d'accueil.

Vous êtes maintenant dans l'espace où vous pouvez :

- **consulter l'annuaire des maisons de retraite des régions participantes,**
- **rechercher des établissements correspondant à vos critères,**
- **créer votre dossier d'inscription.**

✓ Créez votre dossier

Tout d'abord, complétez les civilités et renseignez un mot de passe. Votre numéro de dossier vous sera envoyé par courriel. Il vous sera demandé pour compléter le dossier d'admission et vous donnera un accès simplifié lors de vos visites ultérieures.

Suivez les étapes proposées : renseignez les informations administratives. Puis déclarez votre médecin traitant et informez-le de votre démarche afin qu'il complète le volet médical obligatoire. Présélectionnez les établissements à l'aide du moteur de recherche et envoyez votre demande à ceux de votre choix.

✓ Suivez vos demandes

Connectez-vous pour consulter les réponses des établissements dans votre espace personnel.

À tout moment, vous pouvez compléter ou modifier votre dossier, sélectionner de nouveaux établissements et même annuler une demande.

Consultation de l'annuaire

Entrez un code postal ou un nom de ville puis remplissez les différents critères, avant de lancer la recherche pour trouver les établissements correspondant à vos besoins.

ViaTrajectoire, un suivi en temps réel

Vous pouvez notamment :

- ▶ **transmettre votre dossier** aux maisons de retraite de votre choix (EHPAD, EHPA, USLD*),
- ▶ **suivre vos demandes** depuis votre domicile,
- ▶ **compléter, modifier, actualiser** votre dossier.



AU VOLANT QUAND VOUS REGARDEZ VOTRE SMARTPHONE QUI REGARDE LA ROUTE ?

UN PHÉNOMÈNE DE SOCIÉTÉ

Aujourd'hui, plus de 24 millions de Français ont un smartphone, et ils sont près d'un tiers à lire leurs messages en conduisant. Ce dernier chiffre est à multiplier par deux lorsqu'il s'agit des moins de 35 ans.

Une nouvelle forme de dépendance

• L'omniprésence du smartphone dans la vie quotidienne et au volant peut être assimilée à une forme de dépendance. Certains scientifiques parlent de syndrome FOMO (Fear of Missing Out): la peur de rater quelque chose, un besoin irrésistible d'être constamment en relation avec les autres, d'être joignable à tout moment.

Une préoccupation mondiale

• L'utilisation du smartphone au volant est devenue une réelle préoccupation dans de nombreux pays. C'est notamment le cas aux États-Unis où son usage est devenu la 1ère cause de mortalité des jeunes sur la route devant l'alcool.



Écrire un message en conduisant multiplie le risque d'accident par 23: il oblige le conducteur à détourner les yeux de la route pendant en moyenne 5 secondes.

QUAND ON PARLE DE DISTRACTION, DE QUOI PARLE-T-ON ?

La distraction au volant est le fait de détourner son attention des activités indispensables à une conduite sans danger au profit d'une autre activité. Le smartphone est le seul dispositif qui cumule les quatre sources de distraction qui peuvent détourner l'attention d'un conducteur:



LA DISTRACTION VISUELLE

Le conducteur quitte la route des yeux au profit d'une tâche sans rapport avec la conduite.



LA DISTRACTION COGNITIVE

Plutôt que d'être concentré sur la conduite, analyser les conditions de circulation, le conducteur se concentre sur la conversation tenue au téléphone ou sur ce qu'il peut lire sur l'écran de son smartphone.



LA DISTRACTION AUDITIVE

Le conducteur n'est plus attentif aux bruits extérieurs qui peuvent le prévenir d'un éventuel danger.



LA DISTRACTION PHYSIQUE

Pour composer un numéro, envoyer un message ou simplement tenir son téléphone, le conducteur ne tient plus son volant à deux mains.

QUELS RISQUES, QUELS DANGERS ?

L'usage du smartphone au volant a de multiples conséquences sur la conduite et la sécurité des automobilistes. Aucune d'entre elles n'est à sous-estimer.

- Augmentation du temps de réaction
- Augmentation de la distance de freinage
- Distance de sécurité réduite avec le véhicule qui précède
- Difficulté à maintenir le véhicule dans la voie de circulation
- Difficulté à maintenir une vitesse adaptée
- Réduction du champ de vision
- Difficulté à s'insérer sans danger dans le flux de circulation
- Provocation de stress, de tensions, voire de frustrations
- Moindre conscience de l'environnement

CE QUE DIT LA LOI

- Les conducteurs ont obligation de rester maître de leur véhicule.
- Conduire avec un téléphone à la main est interdit et sanctionné d'une amende forfaitaire de 135€ et d'un retrait de 3 points du permis de conduire.
- Le fait de consulter ou de manipuler son téléphone est également interdit et passible des mêmes sanctions.
- Tout appareil allumé doté d'un écran, placé dans le champ de vision du conducteur et « ne constituant pas une aide à la conduite » est sanctionné d'une contravention de 5^{ème} classe d'un montant de 1500€ au maximum et d'un retrait de 3 points du permis de conduire.

15% DES CONDUCTEURS
SE SONT DÉJÀ FAITS
UNE "GROSSE FRAYEUR"
EN CONSULTANT
LEUR SMARTPHONE
EN CONDUISANT

ACCORD 68

Vous êtes victime d'une infraction pénale ?

- Violences volontaires
- Violences familiales
- Menaces
- Cambriolage
- Escroquerie
- Vol
- Abus de confiance
- Dégradations
- Accident de la circulation
- Non représentation d'enfant
- Non-paiement de pension alimentaire
- Agression sexuelle
- Viol
- ...

↓ Modalités

- ❖ Gratuité des entretiens
- ❖ Confidentialité des entretiens
- ❖ Avec ou sans rendez vous
- ❖ Une équipe pluridisciplinaire de professionnels spécialisés (Juristes, psychologue...)

↓ Missions

Pour toute personne s'estimant victime d'infraction pénale, qu'elle ait ou non déposé plainte

- Ecoute
- Soutien
- Information
- Accompagnement
- Aide dans les démarches
- Orientation vers d'autres professionnels

↓ Jours et horaires

Du lundi au vendredi
9h00 à 12h30
14h00 à 17h30

↓ Lieu

ACCORD 68
12 rue du Chêne
68100 MULHOUSE
Tél. : 03.89.56.28.88
Fax : 03.89.56.59.40
Courriel : info@accord68.org
Site Internet : www.accord68.org

ACCORD 68

LE SERVICE D'UNE ALLE... MES... EN...

Un dispositif de soutien et d'accompagnement en direction des personnes victimes d'infractions
Proposer une écoute, des informations, un soutien, une aide aux démarches, et des relais vers des professionnels spécialisés

<p align="center"><u>DIMAVI</u></p> <p>(Dispositif Mobile d'Accompagnement des Victimes dans l'Immédiat)</p> <p>◆ Caractéristiques :</p> <p>Intervention immédiate (tout de suite après la révélation de l'infraction) et mobile (se rend auprès de la victime)</p> <p>◆ Mode de fonctionnement <u>Sur appel d'un professionnel uniquement,</u></p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; text-align: center;"> <p>DIMAVI 06 86 68 50 16 <i>(Numéro confidentiel réservé aux professionnels)</i></p> </div>	<p align="center"><u>Bureau d'Aide aux Victimes : une 1^{ère} information juridique</u></p> <p>◆ Bureau d'Aide aux Victimes au TGI de Mulhouse</p> <p>Accompagnement post-sentenciel, explication du déroulement de la procédure, de l'indemnisation (SARVI, CIVI) ...</p> <p>◆ Sans rendez-vous Lundi 13h30-16h00 Mardi 9h00-12h00 13h30-16h00 Mercredi 9h00-12h00 Vendredi 9h00-12h00</p> <p align="center"><i>21 Avenue Robert Schuman Mulhouse</i></p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; text-align: center;"> <p>Bureau d'Aide aux Victimes TGI de Mulhouse 03 89 36 25 27</p> </div>	<p align="center"><u>Permanence d'Aide aux Victimes : un suivi à moyen et long terme</u></p> <p>◆ Maison de la Justice et du Droit de Mulhouse</p> <p>Pour un accompagnement et un suivi tout au long de la procédure</p> <p>◆ Sur rendez-vous Lundi 10h00-17h00 Mardi 10h00-17h00 Mercredi 10h00-17h00 Jeudi 10h00-13h00 Vendredi 10h00-17h00</p> <p align="center"><i>31 Grand rue Mulhouse</i></p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; text-align: center;"> <p>Maison de la Justice et du Droit 03 89 36 80 30</p> </div>	<p align="center"><u>Dispositif de soutien psychologique</u></p> <p>◆ Au siège d'Accord68</p> <p>Une psychologue propose un travail sur le traumatisme lié à l'infraction subie</p> <p>◆ Sur rendez vous</p> <p align="center"><i>12 rue du Chêne Mulhouse</i></p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; text-align: center;"> <p>Accord 68 03 89 56 28 88</p> </div>
---	---	---	---

Un dispositif ressource et de prévention des maltraitements sexuelles

◆ **Action de sensibilisation**
◆ **Intervention en binôme**
Action de sensibilisation auprès des professionnels, des élèves ou des parents d'élèves

La LICORNE
03 89 56 28 88



La tique, une menace à ne pas prendre à la légère !



La tique, questions réponses !

Pourquoi se méfier de la tique ?

Les tiques sont des vecteurs très importants de maladies en médecine humaine et vétérinaire. Hématophages, elles se nourrissent de sang et vivent aux dépens des animaux et parfois des êtres humains. C'est lors de leur "repas" sanguin qu'elles peuvent transmettre une variété importante de germes. En Alsace, la borréliose de Lyme (ou maladie de Lyme) est actuellement la plus préoccupante (environ 3000 cas par an).

A quoi ressemble une tique ?

La tique, dont les variétés sont très nombreuses est un acarien visible à l'œil nu mais de très petite taille. En Alsace, c'est l'espèce *Ixodes ricinus* que l'on rencontre. La croissance passe par 3 stades :
la larve / 0,5 mm (après éclosion de l'oeuf)
la nymphe / 1 mm
l'adulte / 3 mm mâle ou femelle.
Elle peut piquer à tous les stades.



Photo : M. Boubanger, Faculté de Pharmacie de Strasbourg

Où rencontre-t-on la tique ?

Les tiques vivent dans les milieux humides tels que forêt, bois, talus et les prairies. On en trouve aussi dans les parcs des villes (espaces verts) et dans les jardins. Leur densité varie à la fois avec le degré d'humidité, de la couverture végétale et avec l'abondance de la faune sauvage.

Comment vit la tique ?

Pour se développer et passer d'un stade à l'autre (larve, nymphe, adulte), la tique a besoin d'un repas sanguin qui peut durer plusieurs jours. Son activité de croissance est maximale au printemps et au début de l'automne.

Comment la tique s'accroche-t-elle à l'homme (ou à l'animal) ?

La tique repère sa cible (rongeurs, cervidés, oiseaux... le promeneur) postée sur des herbes ou dans le tapis végétal (feuilles mortes), puis attirée par les mouvements, la chaleur ou le gaz carbonique émis par l'animal ou l'homme, elle s'accroche sur lui.

Elle cherche ensuite à piquer préférentiellement les zones de peau humide (pi des genoux, arvelles, organes génitaux, cuir chevelu...). La partie avant de la tique comporte un rostre qu'elle enfonce dans la peau. Ce rostre est hérissé d'épines permettant à la tique de rester fixée dans la peau.



Peut-on éviter le risque de piqûre de tique ?

Si possible, rester sur les grands chemins et porter des vêtements clairs pour faciliter un repérage très précoce, déjà pendant la promenade.

Mais attention !

Des vêtements couvrant bras et jambes n'empêchent cependant pas une tique de se faufiler en dessous. De même, l'utilisation de répulsifs appliqués sur la peau ou sur les vêtements ne protège pas totalement d'une piqûre (aucun produit n'est efficace à 100%).

Comment repérer une tique sur son corps ?

Il est impératif au retour d'une promenade en zone à risque de s'inspecter (ou de se faire examiner par un proche) minutieusement le corps entier, cuir chevelu compris.

On peut déjà au cours de la promenade, la repérer sur ses vêtements, ou la sentir progresser sur sa peau. Comme elle n'a pas encore eu le temps de se fixer, il est très facile de l'enlever.

Comment enlever la tique ?

Cela se fait par un geste simple à l'aide d'un tire tique ou d'une pince fine. Il est inutile d'appliquer au préalable de l'alcool, de l'huile, de l'éther ou tout autre produit pour l'extraire.

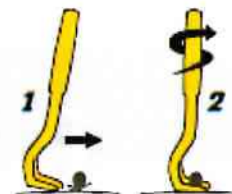
IMPORTANT...

- Plus la tique reste fixée longtemps, plus le risque de transmission de maladie augmente.
- S'inspecter minutieusement tout le corps au retour de chaque promenade.
- Enlever la tique le plus précocement possible est primordial.
- Désinfecter la zone de piqûre et se laver les mains.

Extraction au tire tique

- 1 Insérer la tique dans la fente du tire tique
- 2 Tourner lentement sans tirer jusqu'à ce que la tique se décroche.

C'est un procédé rapide et indolore permettant de retirer la tique en toute sécurité. Ensuite, il faut désinfecter la zone de piqûre et se laver les mains.



Que faire après une piqûre de tique ?

Il est indispensable de surveiller la zone de piqûre dans les jours voire dans les semaines qui suivent (entre 3 à 8 semaines).

En cas d'apparition d'une plaque rouge s'élargissant progressivement autour du point de piqûre ou d'autres symptômes comme des maux de tête, de la fièvre, une fatigue anormale, des douleurs... il faudra consulter son médecin traitant.

En effet, un traitement adapté permettra d'éviter le développement d'une maladie de Lyme ou d'une autre maladie transmise par les tiques.



SE Baigner SANS DANGER AVANT DE VOUS Baigner

Assurez-vous de votre niveau de pratique

- Pour vous et vos enfants, apprenez à nager avec un maître-nageur sauveteur, le plus tôt possible.
- Faites reconnaître par un maître-nageur sauveteur votre capacité et celles de vos enfants, à évoluer dans l'eau en toute sécurité.

Choisissez les zones de baignade surveillées

- A votre arrivée, informez-vous sur les zones de baignade pour savoir si elles sont surveillées, interdites ou dangereuses.
- Pour vous baigner, choisissez les zones surveillées où l'intervention des équipes de secours est plus rapide.
- Restez toujours attentifs à vos enfants, même si la zone est surveillée.

Informez-vous sur les conditions de baignade

- En arrivant sur votre lieu de baignade, renseignez-vous auprès du personnel chargé de la surveillance sur les conditions de baignade : nature des vagues, courants, marées, dangers naturels, etc.
- Respectez toujours les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade et/ou par les sauveteurs.



Lorsque vous vous baignez avec vos enfants :

- **Restez toujours avec vos enfants** quand ils jouent au bord de l'eau ou dans l'eau.
- Baignez-vous **en même temps qu'eux**.
- Désignez **un seul adulte responsable** de leur surveillance.
- S'ils ne savent pas nager, **équipez vos enfants de brassards** (portant le marquage CE et la norme NF 13138-1) adaptés à la taille, au poids et à l'âge de l'enfant (voir informations sur le produit et la notice d'information) dès qu'ils sont à proximité de l'eau.
- **Méfiez-vous des bouées ou des autres articles flottants** (matelas, bateaux pneumatiques, bouées siège,...), ils ne protègent pas de la noyade.
- **Surveillez vos enfants en permanence**, même s'ils sont équipés de brassards.

PROFITEZ DE VOTRE PISCINE EN TOUTE TRANQUILITE

Chaque année, malgré l'obligation d'équiper les piscines d'un dispositif de sécurité, de jeunes enfants se noient. La vigilance des adultes reste indispensable pour éviter les accidents.

Équipez votre piscine

(enterrée ou semi enterrée) d'un dispositif de sécurité.

La loi prévoit **4 dispositifs** :

- Les **barrières, abris de piscine ou couvertures** : ils empêchent physiquement l'accès au bassin et sont particulièrement adaptés aux jeunes enfants, à condition de les refermer ou de les réinstaller après la baignade.
- Les **alarmes sonores** : elles peuvent informer de la chute d'un enfant dans l'eau (alarmes d'immersion) ou de l'approche d'un enfant du bassin (alarmes périmétriques), mais n'empêchent pas la noyade.

Les barrières sur 4 côtés sont celles qui assurent une meilleure protection.

Pendant la baignade

- Pensez à poser à côté de la piscine : une perche, une bouée et un téléphone pour alerter les secours le plus rapidement possible.

Après la baignade

- Pensez à sortir tous les objets flottants, jouets, bouées, objets gonflables et à remettre en place le dispositif de sécurité.
- Si vous avez une piscine « en kit » (qui n'est pas enterrée dans le sol), Retirez l'échelle après la baignade pour en condamner l'accès.

Pour en savoir plus :

www.economie.gouv.fr/dgccrf/Securite-des-piscines

www.prevention-maison.fr/accidents/#/piscine

Attention !
Ces dispositifs ne remplacent pas la surveillance active et permanente des enfants par un adulte.

Dans les piscines publiques

- Surveillez les enfants pour éviter qu'ils se dirigent seuls vers les bassins. Accompagnez-les dans l'eau et restez auprès d'eux.
- Informez-vous sur le règlement intérieur de la piscine et respectez-le.
- En cas de problème, prévenez immédiatement le personnel chargé de la surveillance.

Aire de jeux

C'est dans le cadre verdoyant du plan d'eau de Courtavon que nous souhaitons implanter une aire de jeux.

Elle sera accessible gratuitement à tous les enfants de 4 à 12 ans, l'occasion d'une sortie en famille agréable, en pleine nature.

Mais pour mener à bien ce projet, nous avons besoin de vous !...

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Ulule, à l'adresse suivante :

<http://fr.ulule.com/plan-courtavon>



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU PLAN D'EAU DE COURTAVON

Contact : Mairie de Koestlach - 03.89.40.41.06
mairiedekoestlach@wanadoo.fr

Dans le cadre du plan d'eau de Courtavon appartenant à 14 petites communes, nous souhaitons installer une aire de jeux pour les enfants de 4 à 12 ans.

Nous avons lancé une souscription sur [Ulule.com](http://ulule.com).

Pratiquement, comment faire :

- se connecter à l'adresse <http://fr.ulule.com/plan-courtavon>
- cliquer sur le bouton « contribuer » de la colonne de droite et suivez les instructions.

Cliquez sur le montant de votre choix. Vous serez alors invités à créer un compte Ulule et à entrer vos informations de paiement sur une page sécurisée.

Grand Merci par avance pour votre participation.

Nouveau : Circuit Training

C'est une technique d'entraînement simple, rapide, efficace et ludique. Parfait pour muscler l'ensemble du corps et améliorer sa condition physique, que l'on soit débutant ou sportif confirmé. Travail avec poids du corps, matériel ou en milieu naturel

Gym Aérobie - Renforcement musculaire (cuisses, abdos, fessiers)
Stretching, etc.
Travail avec matériel et musique.
Bâtons, ballons, flexiband, altères, bracelets lestés, etc

PILATES La méthode Pilates est un ensemble d'exercices qui vise à améliorer le rendement musculaire. A travers une série d'exercices, on apprend à activer les muscles faibles et relâcher les muscles trop tendus pour équilibrer la musculature. C'est aussi une prise de conscience du corps, on apprend à isoler pour renforcer tout en allongeant les muscles. Objectif : crée un équilibre corporel en se centrant sur les régions de l'abdomen, du bassin. La posture, l'alignement approprié du corps et la respiration continuellement sollicités constituent la base de la technique Pilates. Il en résulte une amélioration de la force, de la souplesse, de la coordination et du maintien. La méthode peut être utilisée comme sport complet, comme complément à une autre activité sportive ou comme méthode de rééducation. De l'athlète de pointe au sédentaire désireux de retrouver la forme, tous peuvent profiter des bienfaits de l'entraînement Pilates.

ZUMBA FITNESS: Envie de joie de vivre, de partage, de bouger sur des rythmes endiablés ? Venez nous rejoindre et vous amusez à votre rythme.

Renseignements et inscriptions : Joëlle ☎ 0389404272 / Sylvie ☎ 0389407347

www.my-microsite.com/peps-et-forme



Circuit Training

ZUMBA
FITNESS

PILATES

GYM - AEROBIC

Reprise des cours à partir du 07 septembre 2015

GYM: Reederdorf Lundi 19h30 / Jeudi 08h45

Moolargue Mardi 20h00

Joëlle ☎ 0389404272 → →

Circuit training: Reederdorf Lundi 20h30

PILATES: Vieux Ferrette

Sonderdorf

Moolargue

Feidback

Joëlle ☎ 0389404272 → →

ZUMBA : Felis à partir du Jeudi 17 septembre 2015 à 19h15

Mardi 09h00 à 10h00

Sylvie ☎ 0389407347 → →

Jeudi 19h15 à 20h15

Animatrices et instructrices diplômées

Animées et dynamiques de septembre à juin.

Pas de cours pendant les vacances scolaires



Chaque année l'Armée de Terre recrute environ 13 400 jeunes, de 17 ans et demi à 29 ans, sans qualification jusqu'à Bac+ et propose des postes dans 400 spécialités. La durée des contrats varie de 1 à 10 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation. Chacun reçoit une formation militaire et une formation de spécialité. Nos conseillers en recrutement se tiennent à la disposition des candidats et de leurs parents pour une information complète et pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser.

N'hésitez pas à nous contacter :

Le centre d'Information et de recrutement des forces Armées (CIRFA) de Mulhouse :
1A rue Vauban – 68100 MULHOUSE
Tél : 03 89 60 51 43
Courriel : cirfa.mulhouse@terre-net.defense.gouv.fr

Horaires d'ouverture Mulhouse :

En raison de travaux pour une durée indéterminée, le CIRFA assure ses permanences à l'Orientoscope au 11 rue Jean-Jacques Henner

- Le lundi : de 13h30 à 17h00
- Du mardi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

La permanence du CIRFA à Colmar :

Rue des belges – 68000 COLMAR (à côté du 152°RI)
TEL : 03 89 21 88 09

Horaires d'ouverture Colmar

- Le mardi : de 9h00 à 16h30
- Le mercredi : de 10h00 à 16h30 en continu
- Le jeudi : de 9h00 à 16h30 en continu

Nota : Il est recommandé de consulter le site du CIRFA de Mulhouse sur le site du recrutement de l'Armée de Terre www.sengager.fr rubrique « CIRFA à proximité »

6. Lu pour vous

Journal L'Alsace – 7 juin 2015

MEILLEURS APPRENTIS

Les lauréats du 22e concours

C'est dans hall du conseil départemental que s'est déroulée la remise des prix aux lauréats du 22e concours « Un des meilleurs apprentis ».



Les lauréats réunis autour des représentants du monde de l'apprentissage et des élus (Photo Jean-Louis Lichtenauer)

Médaillé Peinture en carrosserie.- Bronze : Terry Garcia (sur la photo cerclé en rouge)

Organisé par la société nationale des Meilleurs ouvriers de France (MOF), le 22e concours «Un des meilleurs apprentis» s'est soldé par la remise des prix aux lauréats de la promotion René-Aucher, la 22e , ont été reçus en présence de responsables de formation et du CFA. Eric Straumann, président de l'assemblée départementale, s'est adressé aux lauréats, rappelant que les apprentis « trouvent facilement un emploi » : « Vous êtes le top des apprentis. Ce diplôme est un véritable passeport à mettre en première ligne sur votre CV... ». Gérard Rapp, président national des MOF a rappelé que sur les 6 000 candidats pré-inscrits, 5 000 se sont effectivement inscrits. Ils représentaient 400 spécialités. M. Rapp a remercié les 53 candidates et candidats (ils étaient 95 l'année précédente), inscrits dans dix professions, ainsi que les 43 entreprises participantes auxquelles ont été remises médailles d'or, d'argent et de bronze, ainsi que des attestations.

La municipalité lui adresse ses sincères félicitations pour cette récompense.

San-Antonio à l'alsacienne !

Joli succès, ce week-end, pour la première foire et bourse aux livres de Durlinsdorf.



Sandrine Kauffmann, Alias Berthe Bérurier, a accueilli l'auteur de San-Antonio Patrice Dard avec ses amies alsaciennes. (Photo Clément Heinis)

Durlinsdorf avait revêtu ce week-end les couleurs alsaciennes et celles plus parisiennes de Frédéric Dard, auteur bien connu des aventures de San Antonio, représenté à présent par son fils Patrice, qui continue avec bonheur à l'écriture de livres avec les mêmes personnages. Également membres très actifs de l'association Fascht em Wasen présidée par Jean-Marie Schwob qui organisera à nouveau cet été le défilé champêtre et la fête villageoise, Sandrine et Gérard Kauffmann sont à l'initiative de la première fête et bourse aux livres de Durlinsdorf qui a accueilli une foule de visiteurs. Plusieurs auteurs, tels le local Michel Sauner avec son Almanach des devoirs civiques ou d'autres comme Maxime Gillio ou l'auteur d'une vingtaines de guides touristiques sur les villages et villes d'Alsace Paul Henri Bechler, ont attiré de nombreux fans. Les photographies de Jean-Paul Girard ont aussi été très appréciées, tout comme les dessins d'Emma la cigogne.

Le commissaire a la cote

Mais pour les amoureux et inconditionnels de San-Antonio, l'auteur le plus attendu était bel et bien Patrice Dard, digne fils de son père Frédéric, qui tout au long de l'après-midi a dédicacé sans discontinuer son nouvel ouvrage À découper selon les pointillés. Invité d'honneur de Sandrine et Gérard Kauffmann, il a aussi participé dimanche en matinée à l'assemblée générale de l'association des Amis de San-Antonio qui a rassemblé une centaine de mordus de toute la France mais aussi de Suisse, Belgique et Luxembourg. Avec leurs amis et amies alsaciens habillés en costume traditionnel, Sandrine et Gérard ont profité de l'occasion pour ouvrir les portes de leur étage entièrement affecté à San-Antonio et leur collection sans doute unique, avec 175 ouvrages référencés, autant en attente dans les cartons, des milliers d'articles de presse, d'objets divers et dérivés de San-Antonio. Ils sont aussi très fiers de leur mannequin féminin revêtu de la robe de Berthe, la digne épouse de Bérurier, le coéquipier fidèle de San-Antonio. Sandrine Kauffmann en revêt la robe fleurie à chaque grande occasion, à la plus grande joie de ses amis.



Les collègues de l'association des Amis de San-Antonio ont visité l'exposition.

7. Echo des associations

1^{ère} Foire et bourse aux livres



Patrice Dard bien entouré



Martin Sylvie et Infanti Marlyse : La légende des nains de Ferrette



Nos conseillers départementaux Nicolas Jander et Sabine Drexler



Un grand merci à Hugues Baur qui a réalisé et offert les décors pour la foire et bourse aux livres.



Betty Clauser et Julie Waeckerli



Alexandre Schmitt auteur de "Seppi et Güchti "

Quelques photos d'un weekend riche en rencontre.

Prochains rendez-vous

- **WEEK-END DU FASCHT EM WASEN - Samedi 15 août 2015**
 - **A 18H00** messe à la Chapelle NOTRE-DAME DE LA PAIX avec **bénédition des Gleckhampfalas**
 - **A 19H00** Défilé de tracteurs sur le thème des métiers d'autrefois animé par la batterie fanfare de Muespach
 - Restauration en soirée :
 - **Donneurs de sang** (grillades ou bœuf gros sel),
 - **ASD** (Fleischschnackas, salade)
 - **Amicale des Sapeurs Pompiers** (Jambon chaud-frites-salade ou tartes flambées)
 - **Bal champêtre avec les Deni's**
 - **A 23H00** Feu d'artifice

- **Dimanche 16 août 2015 12^{ème} « Fascht em Wasen »**
 - Restauration à midi avec les associations (idem que la soirée du samedi)
 - Stand boisson avec la société de tir
 - Tout au long de la journée : marché aux puces, animations, Gugga Music, manège, ...
 - A 15h00 Défilé des enfants

- Le **CLUB DE TIR** organise sa journée « **Tir pour tous** » le 6 **septembre 2015 de 9h à 18h**.
Restauration sur place.
Réservation pour les repas au 06-36-17-55-80 ou 03-89-25-39-14

Fascht em Wasen

Durlinsdorf 15-16 août

Programme :

La fête débutera samedi dès 18h par une messe à la chapelle « Notre Dame de la Paix » avec bénédiction des « Gleckhampfalas et des chevaux suivie d'un cortège dont le thème sera les métiers d'autrefois accompagné par le groupe folklorique d'Hirsingue. Le cortège rejoindra la rue du Wasen où la soirée se poursuivra par un bal champêtre animé par les Deni's.

Une retraite aux lampions et un feu d'artifice clôtureront cette 2^{ème} édition

Dimanche dès 7h débutera le traditionnel marché aux puces. Apéritif concert avec la Gugga music Bock 'son, la journée sera animée par Ocarina, venez à la rencontre du potier, du sculpteur sur bois, d'une mini ferme, de Jérôme qui fera tout au long de la journée des démonstrations de matériels agricoles anciens mais aussi de l'association les Vieux Pistons du Sundgau fidèle à notre fête et qui présentent une très belle collection de tracteurs anciens. A ne pas rater le tir à la corde.



Toutes les personnes souhaitant participer au cortège sont les bienvenues.

Renseignements et inscription auprès d'Anne Schwob au 03 89 40 84 59

8. Informations pratiques

AVIS A LA POPULATION

Suite à l'orage dans la nuit du 5-6 juin 2015, la forêt a subi des vents violents. De nombreux arbres se sont cassés ou déracinés sur la partie de la commune notamment en parcelles 12 à 15 (Bux, Lohn, Stallhaag). Les cantons limitrophes de Pfetterhouse-Bonfol-Liebsdorf-Mooslargue sont touchés localement, mais toutes les parcelles sont concernées.

LA PRUDENCE est recommandée pour tous les intervenants en forêt.

DANGER : arbres encroués ou cassés en hauteur

RISQUE de CHUTE : bois déstabilisés – penchés – cimes en tension.

ATTENTION :

Coupes et ramasse de bois, pratique de la chasse, champignons, promeneurs :

- Il est recommandé, autant que possible, de suivre les chemins carrossables et éviter de s'aventurer hors des sentiers balisés ;
- Assurez-vous que le réseau téléphonique est disponible ;
- Evitez les sorties en forêt lorsqu'il y a du vent ;

Signaler à la mairie / ONF, les chemins ou sentiers non accessibles.

ONF
Christian Moreaux
132 rue de la Chapelle
06-34-49-98-54

Mairie Durlinsdorf
03-89-40-80-69

SECOURS : 18 ou 118

L'opération tranquillité vacances

L'opération « Tranquillité vacances » est toujours opérationnelle. Si vous partez en vacances vous pouvez signaler votre départ à l'une des deux brigades de gendarmerie. Il suffit de se présenter lors des horaires d'ouverture des bureaux et le chargé d'accueil prendra note de l'absence à son domicile de la personne concernée. Des passages ponctuels et à divers horaires, seront alors opérés auprès de la résidence concernée.

Cette opération n'est pas uniquement valable durant la période estivale, mais tout au long de l'année.

Le service civique

Le service civique s'adresse à **tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme**. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général.

Il peut être effectué dans **9 grands domaines** : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Le service civique, **indemnisé 467.34 euros net par mois**, peut-être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musée, collèges, lycées...), en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Il ouvre droit à **un régime complet de protection sociale financé par l'Etat**. Un engagement de Service civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

L'objectif du Service Civique est de proposer à tous les jeunes un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux et en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Pour plus de renseignements : <http://www.service-civique.gouv.fr/>



Corps des Sapeurs Pompiers de DURLINSDORF

Mademoiselle, Monsieur,

Vous êtes jeunes, motivés et vous avez envies d'aider les autres.
Rejoignez le **Corps des Sapeurs-Pompiers de Durlinsdorf**.

Après une période de formation, vous devenez un Pompier actif, pouvant aider son prochain, dans diverses actions de secours à personnes, accident, incendie et bien d'autres, que vous découvrirez lors des manœuvres et des interventions.

Si vous est intéressés, contacter le **Chef de Corps Didier KOHLER**
au 0631223666 ou la Mairie de Durlinsdorf.

Le Chef de Corps
Didier KOHLER

Un engagement citoyen

Le volontariat est un engagement citoyen. Il est le socle de l'organisation des secours en France. Il permet d'assurer des interventions rapides et efficaces, partout et pour tous. Le sapeur-pompier volontaire participe, aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels, à l'ensemble des missions des services d'incendie et de secours.

80 % des sapeurs-pompiers sont des volontaires

Ils sont près de 200 000 à avoir fait le choix, en parallèle de leur activité professionnelle, de consacrer une partie de leur temps au service de leur communauté. En fonction de ses disponibilités, le sapeur-pompier volontaire effectue en moyenne 6 interventions par mois.

Les missions

Les sapeurs-pompiers s'engagent à porter secours et à protéger, chaque jour, leurs concitoyens.

La principale mission des sapeurs-pompiers est le secours d'urgence aux personnes, qui représente 75 % de leurs interventions. Ils assurent également les secours routiers (6 %), luttent contre les incendies (7 %), interviennent lors des catastrophes naturelles ou encore au secours des animaux (12 %).

Volontariat et activité professionnelle

Tout au long de son activité de volontaire, le sapeur-pompier acquiert des compétences qui font de lui un véritable atout au sein de son entreprise. Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) peut conclure, avec les employeurs, une convention. Cette dernière précise les modalités de la disponibilité du sapeur-pompier volontaire, lui permettant de concilier son engagement avec son activité professionnelle.

S'engager

Pour rejoindre les sapeurs-pompiers volontaires, adressez-vous au centre de secours le plus proche de chez vous.

Pour en savoir plus
<http://www.interieur.gov.fr>
<http://www.sapeurs-pompiers-volontaires-moi-aussi.fr>

Avec le soutien de Renault



© M5500001 - Photo Pierre Orlaud

sapeur-pompier + volontaire = moi aussi



SAPEURS - POMPIERS
DE FRANCE